



Procès-verbal

Séance extraordinaire du conseil d'établissement
de l'école secondaire du Plateau
tenue le **mardi 15 décembre 2020 à 18 h 30, par visioconférence TEAMS**

Présences

Parents :

- Nancy Bergeron
- Isabelle Bolduc
- Nancy Falardeau
- Tobie Jean
- Brigitte Lavoie
- Caroline Tremblay
- Nadine Tremblay
- Sonia Villeneuve
- Nancy Godin (substitut)
- Krystal Duchesne (substitut)
- Annie Villeneuve (substitut)

Représentants des élèves :

- Victor Carré
- Béatrice Gauthier

Personnel professionnel :

- Isabelle Tremblay

Personnel de soutien :

- Nathalie Lapointe

Assistant à la rencontre

- Jean-François Giroux, directeur
- Julie Thibeault, secrétaire d'école

Enseignants

- Vicky Audet
 - Félix Brousseau-Plante
 - Éric Maltais
 - Marie Roy
 - Karine Simard
 - Julie Tremblay
-

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

L'ouverture de la séance est faite par monsieur Tobie Jean à 18 h 37.

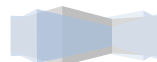
Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CÉ 20-21-022

CONSIDÉRANT que monsieur le Directeur a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance extraordinaire du 15 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué par courrier électronique aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau ;



CONSIDÉRANT qu'aucun changement ne peut être apporté à l'ordre du jour lors d'une séance extraordinaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Nadine Tremblay, et résolu :
QUE soit adopté l'ordre du jour comme déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2020

CÉ 20-21-23

Ce document ayant été transmis préalablement par courrier électronique, une dispense de lecture du procès-verbal est demandée.

Une correction est à apporter au point 10 : inscrire la référence 6.2 au lieu de 6.4.

IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Falardeau et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 28 octobre 2020 soit adopté avec la correction demandée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. Suivi au procès-verbal du 30 septembre 2020

4.1. Prêts de livres à la bibliothèque (point 6.1)

Monsieur Giroux informe les membres que le service de prêts de livres a été mis en place auprès des élèves. Les élèves peuvent aller à la bibliothèque une fois par cycle pour retourner et emprunter des livres.

4.2. Vendredis décontractés (point 6.2)

Les élèves peuvent dorénavant porter leurs chandails à l'effigie d'une activité de l'école les jeudis et les vendredis.

5. Changement de fournisseurs d'uniformes (approbation)

CÉ 20-21-024

Notre contrat avec le fournisseur Arseno interdit le port d'un chandail d'un autre fournisseur. Ce contrat prend fin en juin 2022. Afin de continuer d'offrir aux élèves le privilège de porter leur chandail à l'effigie d'une activité de l'école, Arseno propose de bonifier son offre. Des modèles identifiés aux concentrations de notre école pourraient être ajoutés à la collection, sans frais additionnels. Il serait également possible d'ajouter des impressions aux chandails de notre collection, selon le besoin du responsable d'une activité parascolaire ou d'une concentration, moyennant des frais pour commande spéciale. De cette façon, les élèves pourraient porter leur chandail de concentration ou d'activité deux jours par semaine.

Plusieurs commentaires et suggestions sont émis à ce sujet.

CONSIDÉRANT le besoin de valoriser l'implication des élèves et leur sentiment d'appartenance ;

CONSIDÉRANT les clauses du contrat avec Arseno qui limitent le port d'uniformes à leur collection seulement ;

CONSIDÉRANT qu'Arseno offre des uniformes à prix plus abordables en comparaison à deux autres compagnies soumissionnaires ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le maintien du contrat avec Arseno ;

DE MANDATER monsieur Giroux pour négocier avec Arseno l'autorisation du port des chandails autres que leur collection à une fréquence d'au moins une journée par mois, et si possible davantage.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

6. Délestage de dossiers (approbation)

CÉ 20-21-025

Un document intitulé « Gestion des priorités » a été transmis préalablement par courriel aux membres. Il fait état des priorités 2020-2021 et de la liste des dossiers qui pourraient être délestés pour l'année scolaire 2020-2021 (annexe 1).

CONSIDÉRANT le caractère exceptionnel de la période pandémique actuelle ;

CONSIDÉRANT l'exigence imposé aux équipes administratives d'assurer le déploiement des mesures sanitaires et la mise en place de services éducatifs inhabituels ;

CONSIDÉRANT la difficulté de répondre aux demandes courantes en plus des demandes liées à la situation pandémique ;

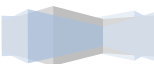
IL EST PROPOSÉ PAR madame Isabelle Tremblay de procéder au vote pour l'approbation de l'opération délestage.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver l'opération délestage comme présentée dans l'annexe 1, déposé à la suite du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.



7. Levée de la séance à 19 h 58

CÉ 20-21-026

Tous les sujets ayant été traités, il est proposé par madame Vicky Audet, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Tobie Jean, président

Jean-François Giroux, directeur

